

A photograph of two women sitting at a table in a modern office setting. The woman on the left has long red hair and is looking at a laptop. The woman on the right has dark curly hair and is looking at the laptop while holding a pen. There are glasses of water on the table. The background shows a bright office with large windows.

NCECF EN UN COUP D'OEIL

Chapitre 3031: Stocks

Chapitre 3031 : Stocks

Date d'entrée en vigueur :
exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011¹

CHAMP D'APPLICATION

S'applique à tous les stocks, sauf :

- les contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux (voir le chapitre 3400, *Produits*);
- les instruments financiers;
- les stocks agricoles détenus par les producteurs agricoles (voir le chapitre 3041, *Agriculture*);
- les pièces de rechange principales et le stock de pièces de sécurité peuvent constituer des immobilisations corporelles (voir le chapitre 3061, *Immobilisations corporelles*).

Ne s'applique pas à l'évaluation des stocks :

- détenus par les producteurs de produits forestiers et de minéraux et de produits d'origine minérale, dans la mesure où ils sont évalués à la valeur nette de réalisation;
- détenus par les négociateurs en marchandises qui évaluent leurs stocks à la juste valeur, diminuée des coûts de vente;

DÉFINITION

Les stocks sont des actifs :

- détenus pour être vendus dans le cours normal de l'activité;
- en cours de production pour une telle vente;
- sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées dans le processus de production ou de prestation de services.

LES STOCKS SONT ÉVALUÉS AU PLUS FAIBLE DU COÛT ET DE LA VALEUR NETTE DE RÉALISATION

- Lorsque les stocks sont dépréciés en dessous de la valeur nette de réalisation (VNR), la dépréciation est comptabilisée en charges de la période au cours de laquelle elle se produit.
- Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks n'existent plus ou lorsqu'il y a des indications claires d'une augmentation de la VNR en raison d'un changement de la situation économique, le montant de la dépréciation fait l'objet d'une reprise, mais la reprise est limitée au montant de la dépréciation initiale.

COÛT

Inclut

- Les coûts d'acquisition.
- Les coûts de transformation.
- Les autres coûts engendrés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Elle exclut les éléments ci-dessous

- Les pertes anormales.
- Les coûts de stockage (à moins que ces coûts soient nécessaires au processus de production préalablement à une nouvelle étape de la production).
- Les frais généraux d'administration qui ne sont pas liés à la production.
- Les frais de commercialisation.
- Les charges d'intérêts (lorsque le règlement est différé).

VALEUR NETTE DE RÉALISATION

La valeur nette de réalisation (VNR) est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.


Méthodes de détermination du coût

- Pour les éléments qui ne sont pas fongibles :
 - l'identification spécifique.
- Pour les éléments qui sont fongibles :
 - la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS);
 - la méthode du coût moyen pondéré.

Techniques d'évaluation

- *La méthode du coût standard*
 - Elle retient les niveaux normaux d'utilisation de matières premières et de fournitures, de main-d'œuvre, d'efficacité et d'utilisation de la capacité. Ces niveaux sont régulièrement réexaminés et, le cas échéant, révisés à la lumière des conditions actuelles.
- *La méthode du prix de détail*
 - Elle est souvent utilisée dans l'activité de la distribution au détail pour évaluer les stocks de grandes quantités d'articles à rotation rapide, qui ont des marges similaires et pour lesquels il n'est pas possible d'utiliser d'autres méthodes d'évaluation. Le coût des stocks est déterminé en déduisant de la valeur de vente des stocks le pourcentage de marge brute approprié.

¹ Sauf dans le cas précisé au paragraphe 3031.39.



20, rue Wellington, bureau 500
Toronto ON M5E 1C5
416-865-0111
www.bdo.ca

Cette publication a été préparée avec soin. Cependant, elle n'est pas rédigée en termes spécifiques et doit seulement être considérée comme des recommandations d'ordre général. On ne peut se référer à cette publication pour des situations particulières et vous ne devez pas agir ou vous abstenir d'agir sur la base des informations qui y sont présentes sans avoir obtenu de conseils professionnels spécifiques. Pour évoquer ces points dans le cadre de votre situation particulière, merci de contacter BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L. BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L., ses partenaires, collaborateurs et agents n'acceptent ni n'assument la responsabilité ou l'obligation de diligence pour toute perte résultant d'une action, d'une absence d'action ou de toute décision prise sur la base d'informations contenues dans cette publication.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L., une société canadienne à responsabilité limitée/société en nom collectif à responsabilité limitée, est membre de BDO International Limited, société de droit anglais, et fait partie du réseau international de sociétés membres indépendantes BDO. BDO est la marque utilisée pour désigner le réseau BDO et chacune de ses sociétés membres.